

Gens et choses de chez nous et... d'ailleurs : à mon vieux frère d'armes Ulysse, de Calamin

Autor(en): **Fridolin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **73 (1934)**

Heft 44

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-226063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :

Pache-Varidel & Bron

Lausanne



ABONNEMENT :

Suisse, un an 6 fr.

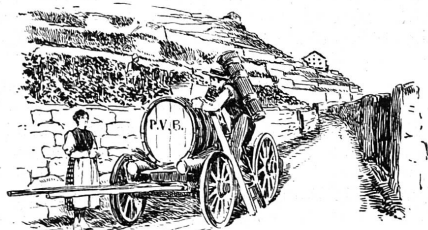
Compte de chèques II. 1160



ANNONCES :

Administration du Conteur

Pré-du-Marché, Lausanne



GENS ET CHOSES DE CHEZ NOUS ET... D'AILLEURS

A mon vieux frère d'armes Ulysse, de Calamin.

VOICI les vendanges terminées. Brantes, seilles et tines sont reléguées au pressoir qui, lui aussi, a cessé toute activité jusqu'à l'automne prochain. La belle récolte de cette année a mis de la joie dans les cœurs de nos braves vignerons qui, après tant de contrariétés au cours des années précédentes, en avaient certes besoin. Partout, à la vigne et au pressoir, comme à la cave, des chants et des éclats de rire ont retenti et, entre deux pressées et trois verres au guillon, il s'est raconté de savoureuses histoires. On a aussi dansé aux accents de l'accordéon et le « paiement » des grappillons oubliés comme par hasard à la vigne a claqué, sonore, sous le mouchoir rouge de mainte jolie vendangeuse aux joues empourprées. Le brandard, costaud et bon enfant s'est ensuite dirigé à pas lents vers la « bossette » où le raisin foulé fleurit si bon le vin nouveau !

Dans certaines localités privilégiées on a même fait parler la poudre et, de sa voix brève, le vieux mortier de l'abbaye a annoncé que cent « chars » de vendange avaient passé sous le pressoir du même propriétaire.

Doux comme le miel, le moût a coulé en flots roux dans les cuves. Jeunes et vieux purent se délecter de ce 1934 qui, devenu vin clair, sera assurément une « toute fine goutte ».

Les méfaits de la grêle ont été localisés, heureusement. Le raisin fut généralement abondant et les grappes dorées à souhait. La qualité ne le cédant en rien à la quantité, c'est là un fait qui n'est pas souvent monnaie courante chez nous. Prix abordable et vin exquis : en voilà une bonne occasion de rajeunir et compléter son bottailler ou, comme dit notre régent, réassortir les reliures à la bibliothèque.

On entend bien, par ci par là, dire que les affaires ne « tirent » guère ; il est pourtant d'heureux propriétaires qui ont vendu presque toute leur récolte « sous le pressoir ». Certains ont même convenu du prix, après avoir quelque peu « bataillé » avec leur acheteur habituel, tout au début des vendanges. J'en connais aussi, mais ils sont rares, heureusement, qui n'ont pas eu ce souci-là, ayant vendu une bonne part de leur récolte à l'assurance-grêle ! En voilà qui, quoiqu'il arrive, sont certains d'être payés rapidement et pourtant ils auraient préféré pouvoir jouir non seulement du fruit de leur peine, mais aussi de celui de leurs ceps. Quel dommage que tant de travail, parfois si ingrat, puisse être brutalement anéanti au moment où la récompense allait enfin arriver. Certes, l'assurance, mutuelle et obligatoire, a fort équitablement réparé le dommage causé par le fléau que canons

et fusées n'arrivent pas à réduire à merci. Sans doute, le manque à gagner dont les effets menaçaient de se faire durement sentir jusqu'à la récolte prochaine a disparu, mais malgré cela le vigneron gardera longtemps encore le souvenir du tableau navrant que présentait sa vigne abîmée alors qu'il espérait pouvoir tabler sur un cru exceptionnel, qu'il aurait eu tant de plaisir à offrir aux amis connaisseurs. Ici encore, l'argent ne peut guère qu'aider à supporter l'adversité, et non point faire le bonheur !

Constamment aux prises avec toutes sortes de difficultés provenant essentiellement des intempéries, le vigneron, par son caractère fortement trempé, a droit à notre plus grande estime. Les nombreux ennemis de la vigne, tels des esprits malins, continuellement en quête de quelque mauvais coup, obligent celui qui la cultive à se tenir constamment sur le qui-vive, mais cette dose de philosophie innée chez lui et qui forme le fond de son caractère, lui permet de reprendre sans cesse courage. Le ferme espoir en des temps meilleurs le soutient dans son dur labeur et ne l'abandonne pas. Dans la vaillante corporation des vignerons, on sait encore se sentir les coudes et la solidarité n'est point un vain mot. Le vieux proverbe « Quand tsacon s'aide, nion ne se craïve » y est toujours en honneur.

A peu près toute l'année, il faut être à la vigne. La taille terminée, voici les premières pousses qui, timidement sortent du coton protecteur des « bolettes ». L'espoir apparaît avec le renouveau, mais avec lui les soucis commencent. La température, aux variations parfois si brusques dans notre pays, cause bien des inquiétudes à nos vignerons, car le gel est encore leur ennemi le plus redoutable dont la menace dure jusqu'à la disparition des trop fameux « Saints de glace ». A peine ce premier danger est-il écarté, que la vigne commence à fleurir. Alors, gare aux pluies froides, qui sont toujours néfastes à la « passée » dont dépend maintenant la quantité de la récolte. Lorsque cette passée s'est effectuée dans de bonnes conditions, il s'agit de lutter contre les multiples maladies cryptogamiques et cela avec la dernière énergie, car le moindre retard peut compromettre gravement la récolte. A plusieurs reprises vers, chenilles et papillons font leur apparition, cherchant à s'introduire jusqu'au cœur des jeunes grappes pour y nicher. Les dégâts causés par ces insectes, dont la multiplication si rapide oblige à intervenir immédiatement. Ah ! comme je comprends cette réflexion d'un de nos sympathiques magistrats, viticulteur lui-même, disant que la vigne devient, de plus en plus, un vaste laboratoire de chimie !

Tout s'est bien passé jusqu'ici, le raisin, déjà « traluit » sourit aux caresses du soleil blond. Tout à coup des nuages gris sombre s'amoncellent derrière la montagne : ils ne présagent rien de bon. En un clin d'œil l'orage, terrible, éclate. La pluie forme des torrents qui descendent les vignes en les ravinant, puis, comme animée d'un plaisir diabolique, la grêle mitraille et dévaste tout. L'instant est tragique : il laisse muet et impuissant celui qui fondait tant d'espoirs sur ces superbes grappes, ayant jusqu'ici, résisté victorieusement à tant d'ennemis. Quiconque a parcouru une de ces régions du vignoble frappée par la grêle, n'oublie pas de sitôt le spectacle pitoyable de ces feuilles et grappes en plein déve-

loppement jonchant lamentablement le sol alors que les ceps tendent vers le ciel meurtrier leurs sarments dénudés, semblant chercher la raison du triste sort qui vient de leur être fait !

Alors que le vigneron passe sa vie à protéger son unique bien contre les assauts répétés de toute une armée d'ennemis acharnés à sa ruine, voici qu'un nouveau fléau vient encore de s'abattre sur notre vignoble. Il n'a pas, comme le mildew ou le phylloxéra, l'excuse d'être d'importation d'outre-mer, non : il nous vient tout simplement d'outre-mer... Sarine, tout comme l'invention de la dime d'antan. Aussi d'aucuns se demandent non sans angoisse si nous allons revivre des temps révolus depuis plus d'un siècle.

Va-t-il vraiment se trouver, au bon pays romand, des gens qui voudront se charger d'assurer le prélèvement de cette dime que chacun, chez nous, considère comme le plus impopulaire impôt qui soit ?

Force nous est bien de reconnaître qu'en les temps difficiles que nous traversons, nos dirigeants ont continuellement à faire face à de nouvelles dépenses. Comme tant de braves gens, l'Etat n'arrive plus guère à nouer les deux bouts, toutefois, sans vouloir s'improviser économiste, on doit souhaiter qu'une judicieuse compression des dépenses de notre ménage national vienne au plus tôt apporter quelque répit à la palanche du pressoir fiscal, qui marche à tours de bras.

Que l'on subsidie équitablement la production du sol helvétique, rien n'est plus naturel, mais qu'on ne prenne pas pour prétexte, du reste fort discutable de considérer le vin de nos côtes comme une boisson de luxe — argument de buveurs de cidre ou de bière ! — pour le soumettre à un impôt qui, en fin de compte, sera supporté par le producteur. La longue expérience du vigneron lui a appris que les années d'abondance se sont révélées fort rares et que le produit de la récolte est souvent bien loin d'en couvrir les frais de culture, même s'ils sont basés sur un salaire dérisoire. Profondément attachée à son sol natal qu'elle cultive avec autant de persévérance que d'amour, il n'est pas, sur toute l'étendue du territoire de notre pays, de population à la fois plus patriote et plus laborieuse. Malgré cela, la voix autorisée de ses représentants n'a pas trouvé, au sein des Conseils de la Nation, l'écho que le vigneron s'estimait en droit d'attendre. A ce même moment on pouvait lire, placardé sur nos murs ces mots : « Honorez le travail national ! », mais cela concernait d'autres produits.

Pour terminer par une note plus gaie, je citerai en passant quelques réflexions, bien qu'un peu burlesques, un pince-sans-rire de mes amis.

Puisqu'il faut absolument de l'argent, disait-il, et qu'on ne peut plus, décidément, en trouver ailleurs, pourquoi ne prélèverait-on pas aussi un impôt sur tant d'autres produits des champs, des bois ou des jardins ? On pourrait, par exemple, commencer par les cornichons en passant par les concombres pour en arriver aux courges qui se prélassent paresseusement sur leurs tertres. Taxé progressivement et au centimètre près, l'imposant thorax de ces dernières serait assurément susceptible d'un rendement intéressant. Du même coup on ferait une fois pour toutes bonne justice de la rumeur publique qui veut

que les « grosses légumes » passent trop souvent entre les gouttes !

Il y aurait aussi les prés qui produisent en abondance cette robuste et plantureuse ombellifère dénommée « patte d'ours », proche parente de la carotte, de la ciguë ou peut-être du ricin, dont les larges feuilles, comme d'énormes mains toujours prêtes à prendre, couvrent une superficie si étendue que les petites fleurs cherchant à vivre tout autour d'elle ont une peine inouïe à avoir leur part de soleil, lequel pourtant, dit-on, luit pour tous.

La flore des bois nous offrirait également le bois carré, ainsi que ce cousin pauvre du noble fruit des sarments qu'est le raisin d'ours, cher aux apothicaires, et bien d'autres sujets encore.

Mais à chacun ses soucis, aussi je laisse volontiers à ceux dont c'est le métier, le soin de trouver de nouvelles sources de revenus où le thé d'octobre n'aura, je l'espère, plus rien à voir. Je préfère m'arrêter là, tout en méditant cette réflexion d'un bon vieux grand-papa qui, à la vue des dégâts causés par la grêle dans sa vigne si pleine de promesses quelques heures auparavant, s'exprimait en ces termes : « Eh là oui, c'est bien malheureux ! ce qui est loin ne revient pas cette année, mais tant pis ! ce sera toujours autant qui ne payera pas ce maudit impôt sur le vin ! »

Fridolin.



CONDAMNATION A MORT D'UN COMBIER POUR CRIME DE SORCELLERIE

UN procès-verbal du Conseil des Douze du Lieu, daté du 26 janvier 1698, renferme le curieux alinéa suivant :

« A la réquisition d'honorable Jonas Meyland de ce lieu, dès longtemps habitant Morges, l'attestation à lui céans octroyée du 16^{me} Janvier 1673, signée par égrège David Aubert, a été par concordable voix reconfirmée, et ont les sieurs conseillers attesté le dict Meyland, ny les siens, n'estre aucunement parents, ny de la tige de Michel Meyland cy-devant exécuté à mort à Romainmostier pour ses maléfices. »

Cette exécution capitale dut avoir lieu en 1672, ou à une date antérieure. On aimerait en savoir davantage, mais la procédure demeure introuvable. Sans doute disparut-elle en 1691 lors de la destruction par le feu des archives régionales.

Les vers que voici, en patois du Chenit, sont inspirés de ce tragique événement :

METCHÉ, LOU SOEURSYE.

Po søersyè èi passavè
Tché lè dzaè dè l'aindräi;
La Comba¹ sè mōfyavè
Dè Metché l'ècoffai.

L'allavè sain vergonye,
Pèchotr' on lou savai,
E sobba su Borgonye,
Metché a l'ècoffai.

Ton regyè que faoudraiye,
Ton crōuy' oue dè vōdai,²
Fan piri modz' è faiyè,
O ! Metché l'ècoffai.

Le tseze räida mouërta,
La vats' a Djan Bènai,
Quoui a volu sa pèrta ?
L'è Metché l'ècoffai.

Lou tsâtèlan sè montè;
Y'a bin dè kyè ma fai,
A sae qu'on li racontè
Dè Metché l'ècoffai.

Lè dzoudzou daou balliädzou,
Que connysson lè luai,
Condamnon, pōu dammädzou,
Metché a l'ècoffai.

Remanmotyé vi tsairè,
D'on cōu dè gleiv' adrai,
La tēta daou pètsairè,³
Metché a l'ècoffai.

A. P.

¹ Autre désignation pour la Vallée de Joux.

² Sorcier, esprit malfaisant.

³ Malheureux, pauvre diable.

Un juge judicieux. — Un camionneur nègre, nous disent les journaux américains, passe l'autre jour, à New-York, devant le juge. Il est l'objet d'une contravention pour freins insuffisants.

— Votre patron, demande le juge, vous a-t-il remis de l'argent pour payer l'amende ?

— Non, pas encore, répond le camionneur, mais soyez tranquille, monsieur le juge, mon patron paiera, il a de quoi.

— Ah ! Pour qui travaillez-vous ?

— Pour la ville de New-York.

— Cela change la face des choses, conclut le juge.

Et il acquitta le nègre, estimant qu'il était inutile de tirer de l'argent d'une poche pour la remettre dans l'autre, aux frais du contribuable.



LE TROUPEAU A QUITTE L'ALPAGE

...Et la Saint-Denis est arrivée...

JULES au Sonneur, alors, a songé à descendre son bétail. Quitter son chalet, son alpage, c'est chaque automne pour lui un moment mélancolique. Il a pourtant tout remis sur la char : la chaudière, les seillons, les baignolets. Il a rebouclé au cou de ses bêtes les grosses clochettes et les toupins remisés pendant l'été. Puis il a donné un tour de clé à la porte, et, son bâton d'armailli à la main, il a appelé les vaches...

Dans un grand bruit de clochettes et de cris, de gambades folles et de coups de cornes, bêtes et hommes ont dévalé la charrière pierreuse qui conduit vers la vallée.

Une dernière fois les vieux gogans de la lisière du bois ont tressailli à la symphonie des sonnailles ; une fois encore le petit bovaïron a lancé ses huchées aux échos de la pâture ; au détour du chemin, Jules au Sonneur a caressé d'un dernier coup d'œil la silhouette familière du chalet, et, brusquement, le troupeau disparu, ça a été le silence sur la montagne...

...L'écurie, qui encaivait des noisettes, s'est, alors, risqué hors de son fourré ; le lièvre s'est dressé sur ses pattes de derrière, ses oreilles haut levées, a regardé vers le chalet ; et, à la tombée de la nuit, le renard même est venu humer l'habitation que l'homme venait de quitter.

Enfin, à la nuit bien noire, les petits génies de la montagne ont réintégré la chambre à fromages vide et repris leurs puériles occupations au creux du feu.

Dans les sous-bois, les esprits errants recommencent leurs lentes évolutions ; on les sent glisser furtivement et geindre entre les épicéas et les alisiers. La vie des choses se ranime dans le silence de la montagne : voici qu'une feuille de hêtre est devenue jaune, puis dix, puis cent ; celles des érables se sont tachées de rouilles, les alisiers et les trembles ont brunis... Une faine éclate, et l'on entend choir par terre ses graines triangulaires.

Le matin des brouillards errent, gazes silencieuses, entre les bosquets, se tassent au fond d'une combe, en conciliabules mystérieux et muets.

...Un souffle a passé. Toute la forêt a frémi. Le bûcheron attardé, qui rentrait à la brune, se retourne, regarde derrière lui, vaguement apeuré. Ce n'est rien ! dit-il tout haut. Mais les arbres, eux, ont senti quelque chose d'indéfinissable et de triste. Les champignons se sont ratatinés, puis sont rentrés dans les herbes, sous les feuil-

les. Les meurons noirs se sont laissés glisser dans leur rocaille.

...Puis, tout à coup, le vent a hurlé dans ses trompettes, et, comme des furies, ses légions déchainées se sont ruées sur les feuillages vieillissants... Alors, les pauvres arbres ont été secoués, battus, roulés, tordus ; et à chaque rafale l'on voyait la pluie bruissante et folle de feuilles s'abattre sur le sol : pauvres petites choses brunes, jaunes, rougeâtres, tôt enfouies dans les fissures de la terre ou foulées aux pieds, et qui, déjà, n'étaient plus rien...

Et les feuilles sont tombées. Et les sapins n'ont plus leur vert de l'été, à côté des hêtres qui lèvent au ciel leurs rameaux grêles et roux.

Et ça a été l'automne ; puis l'arrière-saison.

Et, Jules au Sonneur, là-bas, tout là-bas, au fond de la vallée, a levé les yeux vers la montagne.

Et il a vu que c'était la fin de la douce saison.

Il en a ressenti un grand coup de tristesse, et il est rentré lentement vers ses vaches à l'étable humide et chaude... La Papillon a meuglé sourdement vers la montagne enveloppée du grand silence et la Borsarde a remué sa chaîne, prise, elle aussi, de la nostalgie des grands espaces et de l'odeur âcre des potentilles... *Cyprien.*

A la pincette ! pièce villageoise en deux actes et trois tableaux de M. Matter-Estoppey, Montreux. — Imprimerie Ganguin & Laubscher, Montreux.

Madame Matter-Estoppey a, à son actif, plusieurs pièces villageoises dont le piquant et l'humour font la fortune des soirées annuelles de maintes sociétés.

Son nouvel ouvrage « A la pincette ! » inspiré fort à propos d'un fait-divers qui fit couler pas mal d'encre (l'histoire du Monsieur de Lausanne auquel l'opinion publique attribua un des gros lots de la Loterie nationale) est d'une lecture très plaisante. Nous ne doutons pas qu'il fera merveille à la scène, tant le dialogue a d'accent et de consistance. L'amateur des spirituelles vaudoiseries retrouvera dans la pièce « A la pincette » ces types sans lesquels il n'est pas de bonne comédie de chez nous : une femme copieusement alanguée et portée sur la curiosité, un brave homme de boursier communal, une fiancée fine mouche et bonne comme le pain, etc.

La dernière de Mme Matter-Estoppey fera glorieusement son bout de chemin. **A la pincette !** ne manquera pas de rencontrer le succès.

LE BOUQUET DE LA CRISE

CHRISTIANE et Jean-Pierre ont échangé depuis un an bientôt les doux serments d'amour.

Demain sera l'anniversaire de leur mariage. Christiane, Kiki pour ses proches, pense à cette date ; mais au lieu de s'en réjouir, elle paraît aujourd'hui d'assez méchante humeur.

Pourtant, il semblerait être tout naturel que la jeune femme se réjouisse, fasse une fête du menu qu'elle préparerait pour le dîner du lendemain !

Evidemment ; mais la date de son mariage avec Jean-Pierre fut inopportunément choisie : le 29 ! Une fin de mois, si désastreuse pour le porte-monnaie des ménagères peu fortunées !

Christiane est d'autant plus mécontente aujourd'hui, qu'elle n'est pas sans avoir à se reprocher pendant le cours du mois presque écoulé certaines petites dépenses superflues.

Des amies l'ont entraînée dans des thés élégants et naturellement Kiki fut obligée de s'acheter en cet honneur et pour ne pas faire honte à son mari, une paire de gants chic et un sac à la mode.

— Alors quel pourra être le menu de fête de notre dîner d'anniversaire de mariage, se demande-t-elle anxieusement ?

Il lui reste la possibilité de solliciter de Jean-Pierre une avance sur le mois suivant ; mais cette perspective ne l'enchantait guère, car elle tient à l'estime absolue de son mari.

La conséquence de ces réflexions est que son humeur est déplorable quand Jean-Pierre rentre à la maison à l'heure du dîner.

Jean-Pierre déplie sa serviette avec méthode : ce grand garçon, à la physionomie ouverte et gaie, semble personnifier le bel équilibre moral et physique.

Après le potage silencieux, il examine le visage tourmenté de Kiki.